# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Trois, dix-neuf décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 12 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Sandrine GÉRARD, Madame Karine VILA, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Jean BAIAO.

# **ABSENTS EXCUSÉS:**

Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Josiane STARCK, Monsieur Amandio LINHAS a donné pouvoir à Michel MARSAND, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Jean-Louis COSTES.

### ABSENTS:

Monsieur Max ALBASI, Monsieur Cédric MORÉNO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : 27
- . Nombre de Conseillers absents : 5
- . Nombre de Conseillers Présents : 22
- . Nombre de pouvoirs : 3
- . Suffrages Exprimés: 25

# OBJET: CONTRAT D'ENGAGEMENT D'ARTISTES DU SPECTACLE - VOEUX À LA POPULATION.

**Madame MATIAS** expose que, dans le cadre du programme des animations organisées par la ville de Fumel, un spectacle de divertissement sera proposé gratuitement aux Fumélois au Centre Culturel, le **dimanche 7 janvier 2024**, à l'occasion des vœux de la nouvelle année adressés à la population.

Elle propose à ce titre d'engager la troupe BOBBATO-CANDELON DOMAINES ET CREATIONS pour assurer le spectacle « Philippe Candelon et le Duo Acropole ».

Elle précise que le coût total de la prestation artistique s'élève à **2.600,00 €**, frais de transport et charges sociales incluses.

Elle précise qu'il convient également de prendre en charge les frais de restauration du déjeuner du **dimanche 7 janvier 2024** pour 7 personnes au total.

Les droits Sacem seront à la charge de la Commune de Fumel.

Elle donne lecture du contrat d'engagement d'artistes du spectacle et propose aux membres de l'assemblée sa validation.

# Après avoir entendu cet exposé, Le conseil Municipal,

- 1. approuve les termes du contrat d'engagement d'artistes entre la ville de Fumel et la SAS BOBBATO-CANDELON DOMAINES ET CREATIONS sis Domaine du Saux-Neuf 32500 Fleurance, représentée par Gregory BOBBATO, le dimanche 7 janvier 2024 au Centre Culturel pour un montant total de 2.600,00 euros, frais de transport et charges sociales incluses;
- 2. précise que la ville de Fumel prendra à sa charge les frais de restauration du déjeuner du même jour pour 7 personnes;
- 3. précise que les droits Sacem seront à la charge de la Commune de Fumel :
- 4. rappelle que les crédits correspondants sont ouverts au budget de la commune ;
- 5. autorise le Maire ou son représentant à signer ledit contrat dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- 6. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **19 décembre 2023** 

Jean-Louis COSTES, Mair de Famel

Signé par :

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

